

Questions au feuillet

3.	Membres retraités	Veuves
Manitoba	1,607	152
Saskatchewan	475	60
Alberta	3,040	247
Colombie-Britannique	8,033	587
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	61	3
À l'étranger	1,170	133

4. 77; \$42.70 par mois.

LE COMPTE DE PENSION DES FORCES CANADIENNES

Question n° 14—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de retraite des Forces canadiennes, a) au 31 mars 1970, b) le 31 mars 1971, c) le 31 mars 1972?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension de retraite des Forces canadiennes au cours des années financières closes a) le 31 mars 1970, b) le 31 mars 1971, c) le 31 mars 1972?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de retraite des Forces canadiennes, pour la verser au cours des années financières closes a) le 31 mars 1970, b) le 31 mars 1971, c) le 31 mars 1972?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1, 3 et 4. Ces renseignements sont déposés à la Chambre chaque année, conformément aux Statuts révisés du Canada. De plus, ils paraissent chaque année dans les Comptes publics.

2. Voir la réponse à la question n° 35 du député dans le hansard du 6 mars 1972, page 534. L'intérêt versé depuis cette date est comme suit: Trimestre terminé en juin 1971, 1.3838 p. 100; Trimestre terminé en septembre 1971, 1.3896 p. 100; Trimestre terminé en décembre 1971, 1.4004 p. 100; Trimestre terminé en mars 1972, 1.4157 p. 100.

LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES ARMÉES

Question n° 15—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. De 1959 à 1972 inclusivement, a) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont commencé à toucher des prestations de retraite en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, b) combien de veuves, par année, ont commencé à toucher des prestations en vertu de cette même loi?

2. De 1959 à 1972 inclusivement, a) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, b) combien de veuves de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont cessé de toucher des prestations en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces armées par suite du décès du prestataire?

3. De 1946 à 1972 inclusivement, combien de membres du personnel des Forces armées ont participé au régime de pensions ou au compte des annuités aux termes de l'ancienne partie V ou aux termes de la présente Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1, 2 et 3. Les renseignements demandés relativement aux années 1959-1971 et 1946-1971, ont été fournis en réponse à la question n° 36 de la quatrième session de la 28^e législature, le 6 mars 1972, à la page 534 du hansard. Les renseignements portant sur l'année 1972 sont les suivants: 1. a) 4,405; b) 420.

2. a) 323; b) 11.

3. 84,933.

[L'hon. M. Richardson.]

LES TRAVAUX PUBLICS—LE NOUVEL ÉDIFICE FÉDÉRAL DE BRIDGEWATER (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Question n° 40—**M. Crouse:**

Le gouvernement envisage-t-il de construire un édifice fédéral à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, a) combien de services administratifs y seront installés, b) quel est le coût prévu de la nouvelle construction et c) quelles sont les dates prévues de mise en chantier et de fin des travaux?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):

Oui. a) Une nouvelle étude des besoins en locaux sera terminée d'ici 1974. b) En 1971, le coût estimatif se chiffrait à \$300,000. Il faudra le réviser en 1974. c) Début prévu pour 1974. Achèvement prévu pour 1975.

L'EFFECTIF DE LA BASE MILITAIRE DE CORNWALLIS

Question n° 44—**M. Haliburton:**

1. Quel est aujourd'hui l'effectif de la base des Forces canadiennes Cornwallis?

2. Combien de recrues y a-t-on formées chaque année depuis 1963?

3. Combien d'employés civils a-t-on mis à pied au cours de chacune des 3 dernières années?

4. Quelles ont été, pour chacune des 3 dernières années, les dépenses d'inverissements relatives à la base?

5. Quelles ont été, pour chacune des 3 dernières années, les dépenses effectuées pour des travaux de rénovation de la base?

6. Quelles sont les dépenses prévues pour les 3 prochaines années?

7. a) Quel usage fait-on aujourd'hui de la base Cornwallis et b) y aura-t-il bientôt des changements à cet égard?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. 411.

2. Les chiffres pour la période antérieure à 1968 ne sont pas disponibles. Voici le nombre de recrues qui ont reçu de l'instruction à la BFC de Cornwallis: 1969-1970, 5,222; 1970-1971, 3,736; 1971-1972, 2,402; 1972-1973, 3,476; (prévision). De plus, 1,500 cadets de marine y font un stage d'instruction pendant l'été.

3. 1969-1970, 22 nommés pour des périodes déterminées et 1 nommé pour une période indéterminée; 1970-1971, 17 nommés pour des périodes déterminées et 1 nommé pour une période indéterminée; 1971-1972, 16 nommés pour des périodes déterminées; 1972-1973, 152 nommés pour des périodes déterminées (du 1^{er} avril au 31 décembre).

4. 1969-1970, \$138,000; 1970-1971, \$226,000; 1971-1972, \$930,000; 1972-1973, \$492,700; (prévision).

5. 1969-1970, \$639,700; 1970-1971, \$562,500; 1971-1972, \$932,300; 1972-1973, \$954,000; (prévision).

6. Les dépenses prévues pour la construction et l'entretien au cours des trois prochaines années font encore l'objet d'examen, et il est impossible, à l'heure actuelle, de donner des chiffres définitifs.

7. a) La BFC de Cornwallis est la base de soutien de l'École des recrues des Forces canadiennes, et elle assure l'instruction des cadets de marine pendant l'été. b) Dans le cadre des efforts qui se font afin d'effectuer des économies tant dans les opérations que dans l'entretien, et d'améliorer ainsi le rapport coût/efficacité des services de soutien fournis par l'ensemble des bases, il se fait un examen continu des effectifs de toutes les bases des Forces canadiennes. À l'heure actuelle, aucun changement n'a été recommandé concernant la BFC de Cornwallis.